



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2475 Travaux de rénovation pour les bureaux de vie de quartier au 6500, boulevard Arthur-Sauvé

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 7 janvier 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 7 janvier 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2567 Acquisition d'articles vestimentaires, modèle 5.11 ou équivalents, vêtements tactiques

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 7 janvier 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 7 janvier 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2602 Services professionnels en architecture pour les travaux de construction d'un pavillon d'accueil et d'une scène permanente extérieure à la berge des baigneurs

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 9 janvier 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 9 janvier 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2603

Services professionnels en génie électrique, en mécanique et des télécommunications pour les travaux de construction d'un pavillon d'accueil et d'une scène permanente extérieure à la berge des baigneurs

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 9 janvier 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 9 janvier 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.**
Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2604 Services professionnels en génie civil et structure pour les travaux de construction d'un pavillon d'accueil et d'une scène permanente extérieure à la berge des baigneurs

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 9 janvier 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 9 janvier 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2689 Services professionnels pour la réalisation d'études de stratégies de gestion du stationnement au Centre-ville de Laval

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 7 janvier 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 7 janvier 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.**
Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2697 Services de vérification pré-emploi

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 7 janvier 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 7 janvier 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2753 Travaux de construction d'un réservoir de rétention sanitaire à l'ouvrage Cartier, incluant la reconstruction du terrain de soccer-football

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 4 février 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 4 février 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2760

Services professionnels pour la préparation de l'avant-projet préliminaire et définitif, de la conception, des plans et devis ainsi que le soutien technique durant les travaux de construction de la conduite maitresse d'aqueduc pour la desserte de l'est de l'île

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 7 janvier 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 7 janvier 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2769

Travaux de sécurisation et d'embellissement du boulevard Saint-Martin, du boulevard des Laurentides à l'avenue de la Mauricie

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 9 janvier 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 9 janvier 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2787 Travaux de mesures d'apaisement de la circulation par la construction de dos d'âne sur diverses rues de la Ville de Laval

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 9 janvier 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 9 janvier 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2789 Travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 1

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 17 décembre 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 17 décembre 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2792

Travaux d'infrastructures souterraines 2025, de reconstruction de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de préliminaires de rue, de pavages et d'éclairage, sur les rues Forget, des Sables, Valquette et le boulevard Dagenais Est, groupe 1

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 9 janvier 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 9 janvier 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget de la Ville de Laval pour l'année 2025 sera présenté au conseil municipal, pour adoption, lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le mercredi 4 décembre 2024, à 16 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Laval, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, à Laval.

DONNÉ À LAVAL
Ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABILES À VOTER qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que lors de la séance extraordinaire tenue le mardi 19 novembre 2024, le conseil de cette ville a adopté les règlements suivants:

1. Règlement numéro L-13173-F décrétant un emprunt maximal de 23 000 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de terrains requis dans le cadre d'activités municipales et de protection de l'environnement;
2. Règlement numéro L-13174-F décrétant un emprunt maximal de 18 400 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à l'acquisition et la mise en place d'équipements, de logiciels et de systèmes informatiques;
3. Règlement numéro L-13175-F décrétant un emprunt maximal de 10 000 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions d'équipements et de matériel de transport;
4. Règlement numéro L-13176-F décrétant un emprunt maximal de 20 500 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de mobilité active, de réfection de structures, de mesures d'apaisement de la circulation, d'utilités publiques et de feux de circulation;
5. Règlement numéro L-13177-F décrétant un emprunt maximal de 23 500 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de plantation et de réduction des îlots de chaleur ainsi qu'à l'acquisition d'équipements culturels et récréatifs;
6. Règlement numéro L-13178-F décrétant un emprunt maximal de 37 500 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de réfection, de mise aux normes et de réaménagement pour les bâtiments, les piscines, les stationnements, le mobilier d'éclairage ainsi que la signalisation et l'affichage, pour l'installation de bornes de recharge, le développement durable et l'acquisition d'équipements, de mobilier urbain et de bureau.

QUE ces règlements sont déposés au bureau de la greffière, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, où toutes les personnes habiles à voter peuvent les consulter en personne du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 heures à 16 h 30 et pendant les heures d'enregistrement à l'adresse et aux heures mentionnées ci-dessous.

QU'une copie de ces règlements peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca;

QUE les personnes habiles à voter qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou, selon le cas, du secteur concerné, peuvent demander que lesdits règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant dans un registre ouvert à cette fin leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature en regard de ces mentions, à l'adresse suivante:

COMPTOIR MULTISERVICE
1333, boulevard Chomedey
Ville de Laval

De 9 à 19 heures
les 2, 3, 4, 5 et 6 décembre 2024;

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité, ou, selon le cas, du secteur concerné :

1. Toute personne qui, le 19 novembre 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, du secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité ou, selon le cas, du secteur concerné. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
4. Une personne morale doit :
 - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 19 novembre 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre, conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Toute personne habile à voter devra obligatoirement s'identifier en présentant l'une des pièces d'identité suivantes :

- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- permis de conduire ou permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- passeport canadien;

- certificat de statut d'indien délivré aux personnes inscrites au Registre des Indiens en vertu de la *Loi sur les Indiens* (L.R.C. 1985, c. I-5);
- carte d'identité des forces canadiennes délivrée en vertu de l'ordonnance OAFC 26-3 du ministère de la Défense nationale.

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de trente mille (30 000) pour chacun de ces règlements et qu'à défaut de ce nombre, les règlements numéros L-13173-F, L-13174-F, L-13175-F, L-13176-F, L-13177-F et L-13178-F seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter;

QUE le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le mardi 10 décembre 2024, à 10 heures, au bureau de la greffière de la Ville de Laval au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage).

DONNÉ À LAVAL
Ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CE-20241120-4204 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le comité exécutif a adopté à sa séance du mercredi 20 novembre 2024, le projet de résolution CE-20241120-4204 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'usage «Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés (5511)» sur le lot 3 184 093 du cadastre du Québec, situé au nord du 2855, rue Étienne-Lenoir;

QUE l'objet de ce projet de résolution aurait principalement pour effet:

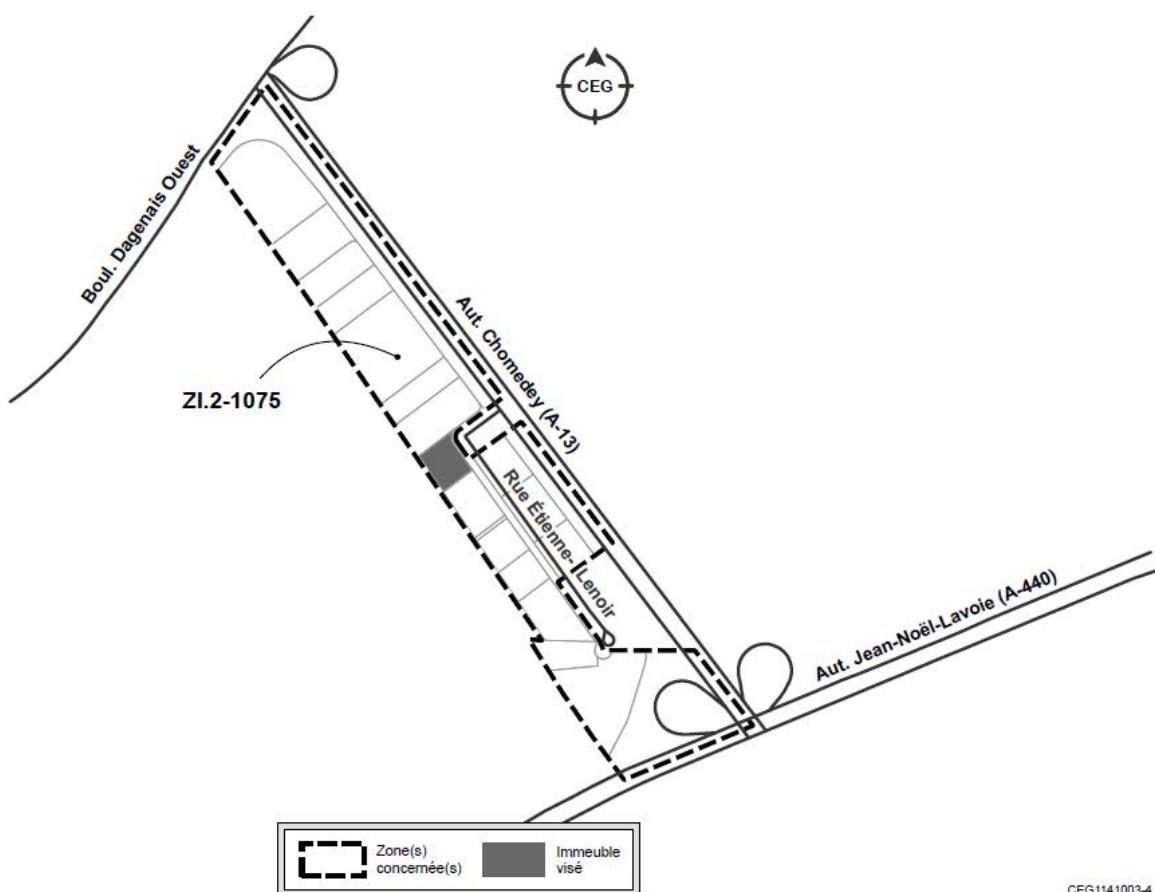
- d'autoriser l'usage principal «Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés (5511)» du groupe d'usages «Commerce et service reliés à l'automobile (C5)»;
- d'autoriser une aire d'entreposage extérieur dans la cour latérale droite malgré l'absence d'une clôture opaque d'une hauteur minimale de 1,8 m le long de la limite de l'aire d'entreposage qui est parallèle à la ligne avant de terrain;
- de considérer la totalité de la partie végétalisée d'un ouvrage de gestion des eaux de ruissellement dans le calcul du pourcentage minimal de surface végétale exigé pour le terrain, malgré qu'il soit clôturé sur plus de 75 % de son périmètre;
- d'autoriser que la partie du talus dont la hauteur minimale doit être de 2 m soit à une distance supérieure à 3 m de la ligne latérale droite en raison de la présence d'une servitude en faveur de la Ville qui empêche l'aménagement du talus à proximité de cette ligne;
- d'autoriser que la partie du talus dont la hauteur minimale doit être de 2 m soit à une distance supérieure à 3 m de la ligne latérale gauche à cause de la présence d'une partie du bassin de bio-rétention aménagée le long de cette ligne en raison des volumes requis de ce bassin et de l'impossibilité d'aménager une partie de celui-ci le long de la ligne latérale droite;
- d'autoriser qu'un versant du talus de la bande tampon ne respecte pas la pente maximale prescrite;
- de ne pas appliquer la proportion maximale de terrain en surface carrossable, alors que la proportion maximale prescrite est fixée à 30 %;
- de ne pas assujettir le projet à la procédure relative au PIIA de la section 5 du chapitre 1 du titre 8 du règlement numéro CDU-1 (Vitrine autoroutière);

aux conditions suivantes :

- une proportion minimale de 25 % du terrain soit en surface végétale;
- une plantation d'arbres soit réalisée dans les aires d'étalage et d'entreposage extérieurs de manière à ce que le couvert d'arbres, une fois à maturité, forme une canopée couvrant un minimum de 40 % de la surface de l'ensemble des cases aménagées pour l'étalage et l'entreposage de véhicules et que, pour l'application de cette condition, la canopée projetée soit validée sur plan en fonction des diamètres indiqués à l'annexe I du règlement CDU-1 et, au besoin, de la règle prescrite à l'article 395 de ce même règlement;

- une clôture opaque d'une hauteur minimale de 1,8 m soit installée le long de la ligne arrière du terrain;
- l'usage «Service de débosselage et de peinture d'automobiles (6413)» à titre d'usage principal, additionnel ou accessoire ne soit pas exercé sur le terrain;
- l'aménagement du terrain, incluant la bande tampon, soit réalisé conformément aux documents numéro 1 et 2 cités à la résolution de PPCMOI, en considérant que toute modification mineure subséquente à l'approbation de la résolution n'aura pas à faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation de PPCMOI;
- l'architecture soit réalisée conformément au document numéro 3 cité à la résolution de PPCMOI, en considérant que toute modification mineure subséquente à l'approbation de la présente résolution n'aura pas à faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation de PPCMOI, notamment les matériaux peuvent être de marques différentes à ceux montrés en étant équivalents et peuvent être de couleurs similaires à celles montrées;
- l'éclairage du site soit réalisé conformément au document numéro 4 cité à la résolution de PPCMOI , en considérant que toute modification mineure subséquente à l'approbation de la résolution n'aura pas à faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation de PPCMOI.

QUE la zone concernée est délimitée de la manière suivante:



QUE le plan identifiant et illustrant cette zone peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval** et **en mode virtuel**, par voie de visioconférence Teams, **et ce, le 5 décembre 2024 à compter de 19 h.**

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le **5 décembre 2024**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 5 décembre 2024 avant 12 h.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **6 au 20 décembre 2024 inclusivement**, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution visé par le commentaire et son nom:

Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, 7^e étage
C.P. 422, Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.

QUE le projet de résolution peut être consulté en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>:

Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5

QU'UNE copie du projet de résolution peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

ADRESSÉ AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES INFORMER DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT QUANT À LA RÉSOLUTION CE-20241120-4230

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que lors d'une séance tenue le mercredi 20 novembre 2024, le comité exécutif a adopté la résolution CE-20241120-4230 autorisant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'ajout d'un 3^e logement et de régulariser l'aménagement des aires de stationnement et des entrées charretières sur le lot 1 442 681 du cadastre du Québec, situé aux 208-210, 92^e Avenue.

Une telle autorisation aurait principalement pour effet de permettre:

- au plus 3 logements;
- une aire de stationnement extérieure de type «allée privée»;
- 2 entrées charretières;
- une largeur maximale d'entrée charretière de 5,6 mètres au lieu de 5,5 mètres pour une seule des 2 entrées charretières.

QUE la résolution est déposée au bureau de la greffière, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage), où toutes les personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Laval peuvent la consulter en personne du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante: <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Calendrier/assemblee-consultation-publique-02-10-2024.aspx>;

QU'une copie de cette résolution peut être obtenue à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ;

QUE toutes les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la Ville de Laval peuvent demander, par écrit, à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de cette résolution au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval, et ce, dans les trente (30) jours qui suivent la date de publication du présent avis;

QUE toute demande d'avis doit être transmise à l'adresse suivante de la Commission municipale du Québec:

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

QUE si la Commission municipale du Québec reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Laval, une demande faite conformément au présent avis à l'égard de cette résolution quant à sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval, la Commission municipale du Québec doit donner son avis sur cette conformité dans les soixante (60) jours qui suivent l'expiration du délai de trente (30) jours ci-dessus mentionnés;

QUE dans le cas où la Commission municipale du Québec ne reçoit pas, d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Laval, une demande faite conformément au présent avis pour la résolution CE-20241120-4230, cette résolution est réputée conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours prévus au présent avis;

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité:

1. Toute personne qui, le 20 novembre 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et remplit les conditions suivantes:
 - être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), situé sur le territoire de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes:
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être, au 20 novembre 2024, majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes:
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, pour exercer le droit visé par le présent avis.
4. Une personne morale doit:
 - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 20 novembre 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre, conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

DONNÉ À LAVAL
Ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

ADRESSÉ AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES INFORMER DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT QUANT À LA RÉSOLUTION CE-20241120-4231

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que lors d'une séance tenue le mercredi 20 novembre 2024, le comité exécutif a adopté la résolution CE-20241120-4231 autorisant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire pour la récupération de conteneurs consignés et d'un conteneur de stockage sur le lot 3 512 220 du cadastre du Québec, situé au 1100, boulevard de l'Avenir.

Une telle autorisation aurait principalement pour effet de permettre:

- un bâtiment accessoire à l'usage commercial;
- l'utilisation d'un conteneur à des fins de bâtiment accessoire;
- l'acier peint comme matériau de revêtement extérieur du bâtiment accessoire;
- l'entreposage de matières résiduelles à l'extérieur;
- l'installation d'un conteneur de type transrouleur à l'extérieur;
- l'installation d'un conteneur de type transrouleur sur des rails;

aux conditions suivantes:

- le bâtiment accessoire doit être implanté uniquement sur la partie du lot 3 512 220 du cadastre du Québec identifiée sur le plan numéro CEG1141003-16_007 joint à la résolution CE-20241120-4231;
- 20 bacs de plantations en béton coulé et plantés de végétaux doivent être installés et maintenus autour du bâtiment accessoire et du conteneur.

QUE la résolution est déposée au bureau de la greffière, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage), où toutes les personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Laval peuvent la consulter en personne du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante: <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Calendrier/assemblee-consultation-publique-02-10-2024.aspx>;

QU'une copie de cette résolution peut être obtenue à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ;

QUE toutes les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la Ville de Laval peuvent demander, par écrit, à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de cette résolution au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval, et ce, dans les trente (30) jours qui suivent la date de publication du présent avis;

QUE toute demande d'avis doit être transmise à l'adresse suivante de la Commission municipale du Québec:

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

QUE si la Commission municipale du Québec reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Laval, une demande faite conformément au présent avis à l'égard de cette résolution quant à sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval, la Commission municipale du Québec doit donner son avis sur cette conformité dans les soixante (60) jours qui suivent l'expiration du délai de trente (30) jours ci-dessus mentionnés;

QUE dans le cas où la Commission municipale du Québec ne reçoit pas, d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Laval, une demande faite conformément au présent avis pour la résolution CE-20241120-4231, cette résolution est réputée conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours prévus au présent avis;

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité:

1. Toute personne qui, le 20 novembre 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et remplit les conditions suivantes:
 - être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), situé sur le territoire de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes:
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être, au 20 novembre 2024, majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes:
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, pour exercer le droit visé par le présent avis.

4. Une personne morale doit:

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 20 novembre 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre, conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

DONNÉ À LAVAL
Ce 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro L-13127 décrétant la conception et la construction de la cour municipale et décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ à cette fin

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal:	9 juillet 2024
Modification du règlement par résolution du conseil municipal en vertu de l'article 365 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (RLRQ, c. C-19):	5 novembre 2024
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	14 novembre 2024

XXXXXX

Règlement numéro L-13144 modifiant le Règlement L-12820 lequel décrète l'exécution de services municipaux pour la mise en œuvre d'une nouvelle collectrice de rue au nord du boulevard Lévesque Est, du prolongement de la rue Angèle et de la rue H requis pour la desserte du Centre de services de proximité de l'Est (CSPE), et pour le développement d'une partie des lots 1 357 659, 1 357 772, 1 357 783, 3 690 630, 3 690 632, 4 763 253 et 4 777 417 du cadastre du Québec et un emprunt de 14 619 000 \$ à cette fin

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal:	1 ^{er} octobre 2024
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	14 novembre 2024

XXXXXX

AVIS est de plus donné que les règlements sont présentement en vigueur, qu'ils sont déposés au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peuvent être consultés en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30.

Une copie de ces règlements peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
CE 25 novembre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim